

“Paul, comment as-tu pu faire cela ?” (21.17–26)

David Roper

Paul s’attendait bien à rencontrer des difficultés à Jérusalem (Rm 15.30–31 ; Ac 20.22–23). Il s’était préparé à la possibilité que l’orgueil des chrétiens juifs ne leur permette pas de recevoir la collecte de la part des chrétiens non-juifs. Il savait qu’il risquait le harcèlement d’anciens associés pour qui il était devenu un traître. L’Esprit lui avait dit qu’il serait arrêté. Se promenant dans les rues de la ville, il devait surveiller attentivement ses arrières, se demandant d’où viendrait l’attaque. Puis, alors qu’il se trouvait dans une réunion avec des anciens, une situation où il se sentait plutôt à l’aise ... la voilà !

Puis ils lui dirent : Tu vois, frère, combien de dizaines de milliers de Juifs ont cru, et tous sont zélés pour la loi. Or, on leur a fait croire que tu enseignes à tous les Juifs qui sont parmi les païens, à se détourner de Moïse, en leur disant de ne pas circoncire leurs enfants et de ne pas suivre les coutumes. Qu’en est-il donc ? Certainement [la multitude se rassemblera car] on saura que tu es venu. C’est pourquoi fais ce que nous te disons. Il y a parmi nous quatre hommes qui ont fait un vœu ; prends-les, purifie-toi avec eux et charge-toi de la dépense, pour qu’ils se rasant la tête. Alors, tous sauront qu’il n’y a rien de vrai dans ce qu’on leur a fait croire sur ton compte, mais que, toi aussi, tu te conduis en observateur de la loi (21.20–24).

Ce qui nous étonne, c’est que Paul se plie à cette demande extraordinaire : “Le lendemain, Paul prit ces hommes, se purifia avec eux et entra dans le temple. Il annonça à quel moment les jours de leur purification seraient achevés et

l’offrande présentée pour chacun d’eux” (v. 26). Sachant que certaines de ces offrandes sont des sacrifices pour le péché, nous disons : “Paul, pourquoi fais-tu cela ?”

Beaucoup de questions nous viennent à l’esprit : A-t-il bien fait ? A-t-il mal fait ? Les chrétiens d’aujourd’hui ont-ils le droit d’offrir des sacrifices, surtout s’ils sont de race juive ? Nous essayerons, dans cette leçon, de répondre à ces interrogations.

LES PAROLES CONTRADICTOIRES DES HOMMES

Commençons par cette question : “Paul a-t-il raison de se plier à la volonté des anciens dans cette affaire ?” Même parmi les exégètes et les commentateurs chrétiens les plus respectés, aucun consensus n’a été trouvé sur ce point. Pour les besoins de notre étude, permettez-moi de grouper plusieurs raisonnements sous quatre rubriques :

Un “oui !” sans réserve

Certains disent “oui” sans hésiter. Ils croient que Paul et les anciens avaient parfaitement raison de faire ce qu’ils ont fait, et que leur approche de la situation, puisqu’elle s’adapte à toute époque, devrait être commandée et imitée. Ce point de vue considère l’action de Paul comme un exemple frappant de ce qu’il voulait dire quand il a déclaré : “Je me suis fait tout à tous, afin d’en sauver de toute manière quelques-uns” (1 Co 9.22b). Ces personnes considèrent en

plus que cette action illustre parfaitement l'enseignement de Paul en Romains 14 au sujet des frères faibles.

Comme preuve que Paul et les anciens avaient raison, ce groupe fait remarquer que Luc ne condamne aucunement cette action, et que la conscience de Paul à l'égard de sa participation est tranquille (23.1). Ce point de vue maintient que le comportement de Paul souligne l'importance d'une bonne entente entre chrétiens ; certains de ses tenants enseignent même que cet incident prouve l'importance supérieure de la paix entre frères sur celle de défendre telle ou telle position doctrinale.

Je peux être d'accord avec certains aspects de cette position, mais pas avec tous. Nous pouvons probablement apprendre quelque chose ici sur la manière d'éviter des heurts, mais applaudir les anciens et Paul pour tout ce qu'ils ont fait me semble être une réaction bien trop exagérée.

Comme nous l'avons noté dans la dernière leçon, le principe de Paul selon lequel il se faisait "tout avec tous" visait, non à apaiser les chrétiens, mais à gagner les non-chrétiens. Même au regard des non-chrétiens à Jérusalem, la participation de Paul aux sacrifices dans le temple ne devait pas forcément le rendre plus populaire ou rendre plus facile son travail parmi les Juifs¹ (voir 9.29 ; 22.17–21).

Le passage de Romains 14 s'applique aux questions d'opinion. Alors que certains aspects insignifiants de la Loi de Moïse (le repos du jour du sabbat, certaines lois alimentaires, etc.) n'affectaient évidemment en rien l'enseignement de la nouvelle alliance, j'ai du mal à considérer qu'un sacrifice puisse être une question d'opinion.

L'argument citant le manque de preuves que Paul et les anciens aient mal fait, est peu convaincant. Les auteurs bibliques ne s'arrêtent pas toujours pour condamner ou pour juger (noter comment Moïse traite l'ivresse de Noé en Genèse 9.20–21). S'il est vrai que Paul dit ne pas avoir violé sa conscience, il faut observer qu'il parle de la période où il persécutait les chrétiens (Ac 8.1, 3). Sa déclaration en cette circonstance prouve qu'il n'a pas *délibérément* fait le mal en obéissant

aux demandes des anciens ; elle ne prouve pas que son comportement est au-dessus de tout soupçon.

Ceux qui enseignent qu'il est plus important de s'entendre avec les autres que d'obéir à Dieu vont bien trop loin. Jacques lui-même soulignera plus tard que la pureté (morale ou doctrinale) est plus importante même que la paix (Jc 3.17).

Un "oui" avec réserve

Ce deuxième point de vue - qui attire sans doute le plus grand nombre d'adhérents - émettrait une réserve en disant : "Paul a bien fait dans les circonstances." Il n'y a pas accord sur la nature des circonstances atténuantes, mais plutôt sur le fait que Paul a fait ce qu'il pouvait en vue de la situation où il se trouvait. Ce point de vue soulève certains points que nous avons déjà considérés : l'immense pression (venant de l'Eglise et d'en dehors de l'Eglise) sur Paul et les anciens ; la détermination de Paul d'être "tout à tous", etc. En plus de ceux-là, il propose trois autres points saillants :

1) La nature unique du judaïsme. Dans la Nouvelle Alliance, une distinction est faite entre autorité civile et autorité religieuse. Nous devons rendre "à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu" (Mt 22.21b ; voir aussi 1 P 2.17). Nous devons nous soumettre aux lois de notre pays (Rm 13.1–7), aussi longtemps que ces lois ne sont pas en contradiction avec les lois de Dieu² (Ac 5.29). Par contre, sous l'Ancienne Alliance, l'autorité civile et l'autorité religieuse n'en faisaient qu'une, car la Loi de Moïse les réunissait dans un grand ensemble. Ces lois contrôlaient non seulement les activités religieuses d'Israël, mais également son fonctionnement en tant que nation. C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons déjà noté, la plupart des Juifs avaient du mal à distinguer entre leur religion et leur race, croyant (au moins jusqu'à la destruction du temple en 70 ap. J.-C.) que les sacrifices faisaient partie de leur héritage national. Ce point nous amène au suivant.

2) La nature transitionnelle de la circonstance. D'un point de vue légal, la Loi, y compris ses sacrifices, avait été clouée à la croix de Christ (Col 2.14–16). D'un point de vue pratique, Dieu

¹ Voir la discussion sur ce sujet dans l'article "Une nouvelle équipe-et plus encore", dans le contexte de la circoncision de Timothé. ² Voir l'article intitulé "Le chrétien et le gouvernement".

avait accordé à Israël le temps de faire la transition du judaïsme vers le christianisme³. Ainsi, alors que certains passages parlent de la Loi comme étant abolie à la mort de Jésus (Ep 2.14–15 par ex.), d'autres font allusion à une loi qui passe par degrés. Hébreux 8.13, par exemple, appelle la première alliance "ancienne" avant de dire : "Or ce qui est ancien et vieilli, est sur le point de disparaître" (voir aussi 2 Co 3.7–11). Le commentateur Matthew Henry remarque que "la loi cérémonielle était morte, mais pas encore enterrée"⁴. Si c'est le cas, à quel moment Dieu a-t-il finalement enterré la Loi ? Bon nombre de commentateurs sont d'avis que Dieu a mis fin à la période de transition au moment où il a permis la destruction du temple en 70 après J.-C. Si cela est vrai, les Juifs traversaient toujours la période transitionnelle lorsque Paul est entré dans le temple en 57 après J.-C. Ce détail nous amène au prochain facteur mis en lumière par ce point de vue :

3) La nature progressive de la révélation de Dieu. Dans notre étude du livre des Actes, nous avons constaté que Dieu n'a pas donné toute sa volonté en même temps, qu'il l'a plutôt révélée au fur à mesure que les gens étaient capables de l'assimiler. Les paroles de Pierre au jour de la Pentecôte, par exemple, comprenaient des références aux non-Juifs dans le dessein de Dieu (Ac 2.39) ; mais Pierre n'a pas compris cet aspect de son propre enseignement, jusqu'à ce que Dieu le lui révèle par une vision spéciale (Ac 10). On a même suggéré que Paul, bien qu'ayant écrit les épîtres aux Galates et aux Romains, ne comprenait pas encore l'application logique de ses enseignements par rapport aux sacrifices de l'ancienne alliance. C'est bien plus tard que Dieu a fait écrire des paroles inspirées comme celles-ci : "Là où il y a pardon des péchés, il n'y a plus d'offrande pour le péché"⁵ (Hé 10.18, voir v. 6). La révélation de Dieu est désormais terminée (2 P 1.3 ; Jude 3), mais ce n'était pas le cas lorsque Paul est entré dans le temple à Jérusalem.

Ce point de vue, disant que Paul a fait ce qu'il

fallait faire dans la circonstance, est peut-être juste. Les facteurs que nous avons notés se trouvent bien dans les Ecritures. Néanmoins, j'ai du mal à considérer que Paul a fait ce qu'il fallait, quand il s'agissait d'offrir un sacrifice *pour le péché*, après que Jésus avait déjà fait le parfait sacrifice pour les péchés. La plupart de ceux qui soutiennent ce deuxième point de vue sont conscients que cette difficulté exige une attention toute particulière. Adam Clarke, reconnaissant ce problème, comparait les sacrifices aux taxes que nous devons payer, puisque "les ministres de l'état vivent principalement de celles-ci"⁶. D'autres commentateurs comparent les sacrifices à l'amende que nous payons lorsque nous avons enfreint la loi.

Le problème pour moi se trouve dans la description même de la loi sur le vœu du naziréat : un des oiseaux apportés par celui qui faisait le vœu devait être offert comme sacrifice "pour le péché", comme "l'expiation de son péché" (Nb 6.11). Quel était le sens de cette dernière phrase pour les Juifs ? Pour eux, elle se référait sûrement à la relation entre un homme et Dieu. Paul a compris sans doute que ces sacrifices n'avaient aucun effet sur le salut d'un homme, mais est-ce que les prêtres du temple comprenaient cela ? Les Juifs non-chrétiens, qui voyaient Paul en train de faire les arrangements pour les sacrifices, le comprenaient-ils ? Je ne peux m'empêcher de penser que, dans cette circonstance, la conduite de Paul est au moins sujette à question.

Un "non" avec réserve

Voici le point de vue avec lequel je suis le plus à l'aise. Beaucoup de personnes maintiennent cette position, ne pouvant défendre Paul en cette circonstance, mais pouvant compatir avec lui, étant donné la difficulté de la situation. Ce groupe croit que, bien que les circonstances constituent un facteur considérable dans les actions de Paul, elles ne justifient pas pour autant sa participation à des sacrifices de

³ Dieu n'était certainement pas obligé de faire ceci. J'aime beaucoup la phrase d'un exégète qui appelle cette transition "une période de grâce". ⁴ Matthew Henry, COMMENTARY ON THE WHOLE BIBLE (Grand Rapids, Mich. : Zondervan Publishing House, 1961), 1723. ⁵ Nous ne connaissons pas la date exacte de la rédaction de l'épître aux Hébreux. Puisqu'elle mentionne des prêtres qui officient (10.11), elle doit avoir été écrite avant la destruction du temple en 70 après J.-C. Il est possible d'affirmer, sans avoir trop peur de se faire contredire, qu'elle a été écrite plusieurs années après l'arrestation de Paul à Jérusalem en 57 après J.-C. ⁶ Adam Clarke, THE HOLY BIBLE WITH A COMMENTARY AND CRITICAL NOTES, vol. 5, MATTHEW-ACTS (Nashville : Abingdon Press, n.d.), 861.

sang.

La plupart de ceux qui sont de cet avis évitent d'utiliser le mot "péché" par rapport à ce que fait Paul, préférant plutôt le mot "erreur", avec plus ou moins de nuances, selon la personne. Par exemple, un prédicateur et enseignant que je respecte, a écrit tout simplement : "J'enseigne que dans ce cas Paul a fait une erreur⁷." Au début de la dernière leçon, j'ai cité G. Campbell Morgan, qui dit qu'ici "Paul a commis (...) la plus grande erreur de son ministère."

N'oubliez pas que nous ne sommes pas obligés de justifier chaque action de chaque personnage biblique, même les meilleurs. Les anciens étaient — et sont toujours — faillibles, et les hommes inspirés font aussi des erreurs (Ga 2.11–14). Paul lui-même fait état de son péché (Rm 3.23) et de son imperfection évidente⁸ (Ph 3.12).

Un "non" sans réserve

Quelques-uns, constituant sans doute le groupe le plus petit, insistent que Paul était dans l'erreur, et qu'il ne pouvait excuser en aucune manière ses actions. Ce groupe a peut-être raison, mais cette position semble violer le principe chrétien d'accorder aux autres le bénéfice du doute (1 Co 13.7).

LA PAROLE DECISIVE DE DIEU

Puisque Dieu n'a pas jugé bon de nous dire son point de vue sur le comportement de Paul dans cette circonstance, nous devrions nous garder d'être trop dogmatiques là-dessus. Mais, Dieu a bien parlé au sujet de la deuxième question évoquée plus haut, celle qui concerne les sacrifices aujourd'hui. Et nous devrions l'écouter. Dieu a dit qu'aujourd'hui personne, ni Paul ni personne d'autre, ne doit offrir des sacrifices de sang.

Une affirmation définitive

Quelque temps après que Paul a passé une semaine dans le temple, Dieu a fait écrire — par Paul ou par l'un de ses collègues — l'épître aux Hébreux. Cette épître fut écrite à des chrétiens hébreux (donc des Juifs) qui étaient tentés de revenir à l'ancienne voie. L'auteur insiste que

tout dans le christianisme est meilleur, que ce serait de la folie, et même un désastre, que de retourner au judaïsme. Donald Barnehouse le dit ainsi : "L'épître aux Hébreux a été écrite afin de dire aux Hébreux d'arrêter d'être des Hébreux⁹ !"

Les chapitres 7 à 10 de l'épître aux Hébreux constituent un passage clé pour l'examen de la question que nous regardons ici. Dans les chapitres 7 et 8, l'auteur observe que le sacerdoce d'Aaron a été aboli. Dans les chapitres 9 et 10, il met l'accent sur le fait que le sacrifice du Christ est supérieur à ceux des animaux. Vous voudrez étudier attentivement ces quatre chapitres. Pour le moment, regardons ensemble une section qui parle de la présentation des sacrifices :

Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés.

C'est pourquoi, en entrant dans le monde, (le Christ) dit :

Tu n'as voulu ni sacrifice, ni offrande ;

Mais tu m'as formé un corps.

Tu n'as agréé ni holocaustes, ni sacrifices pour le péché.

Alors j'ai dit : Voici : je viens,

— Dans le rouleau du livre il est écrit à mon sujet — Pour faire, ô Dieu, ta volonté.

Il dit d'abord : *Tu n'as voulu et tu n'as agréé ni sacrifices, ni offrandes, ni holocaustes, ni sacrifices pour le péché* qui cependant sont offerts selon la loi. Puis il dit : *Voici : je viens pour faire ta volonté.*

Il abolit donc le premier (culte) pour en établir un second. Et c'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes.

Tout sacrificateur se tient à son poste chaque jour pour faire son service et offrir souvent les mêmes sacrifices qui ne peuvent jamais ôter les péchés. Mais lui, après avoir présenté un seul sacrifice pour les péchés, s'est assis à perpétuité à la droite de Dieu, et il attend désormais que ses ennemis deviennent son marchepied. Car par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés. C'est ce que le Saint-Esprit nous atteste également. Car après avoir dit :

Voici l'alliance que je traiterai avec eux,

Après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leur cœur Et je les écrirai dans leur intelligence

(il ajoute) :

Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités.

Or, là où il y a pardon des péchés, il n'y a plus d'offrande pour le péché.

(Hé 10.4–18)

⁷Roy H. Lanier, Jr. lettre personnelle, 7 décembre 1995. ⁸Voir aussi Actes 23.5 pour une autre confession de péché chez Paul. ⁹Cité par Warren W. Wiersbe, THE BIBLE EXPOSITION COMMENTARY, vol. 1 (Wheaton, Ill. : Victor Books, 1989), 490.

Les enseignements de l'épître aux Hébreux ont apparemment eu leur impact sur les chrétiens, car, selon le commentateur Burton Coffman, "après que Lysias sauve Paul de la foule au temple, il n'y a jamais plus aucun récit faisant état d'un Juif entrant dans ce temple de Jérusalem¹⁰".

Une action décisive

Au cas où l'on n'aurait pas compris le message, Dieu a tout réglé définitivement lorsque, quelques années plus tard, il permit que le temple soit détruit. Coffman écrit encore : "Le Seigneur savait que les cérémonies et les sacrifices du temple exerçaient une telle influence sur les Juifs que, plutôt que de séparer les Juifs de leurs sacrifices, il fallait enlever les sacrifices mêmes¹¹." Adam Clarke dit, au sujet de la destruction du temple : "Dans sa providence, Dieu a aboli la dispensation mosaïque, en rendant *impossible* son culte¹²."

La ruine du temple et la cessation de ses sacrifices en 70 après J.-C. avaient été prédites bien longtemps auparavant. Le prophète Daniel avait dit que le lieu saint serait piétiné (Dn 8.13), que la ville et son sanctuaire seraient détruits (9.26), que les sacrifices et les offrandes céréalières cesseraient (9.27), et que le sacrifice "perpétuel" serait "interrompu¹³" ("cessera" - TOB). Le prophète avait décrit de terribles malheurs, en termes de "dévastations" et "abominations" (9.26-27). Six siècles après ces prophéties, un jour où Jésus quittait le temple, il a étonné ses interlocuteurs en leur disant que le jour viendrait où il ne resterait pas à cet endroit "pierre sur pierre qui ne soit renversée" (Mt

24.2b). Interrogé sur cette déclaration, Jésus a rappelé la prophétie de Daniel, disant qu'ils verraient "l'abomination de la désolation dont a parlé le prophète Daniel, établie dans le lieu saint¹⁴" (Mt 24.15, voir v. 21). Quarante années environ après ces paroles, l'armée romaine a complètement rasé Jérusalem — et son temple. A ce moment-là, le système sacrificiel juif est devenue "lettre morte¹⁵".

Aujourd'hui, que nous soyons Juifs ou non-Juifs, nous ne devons nous approcher d'aucun prêtre sur la terre, mais uniquement de notre "grand souverain sacrificateur (...), Jésus le Fils de Dieu" (Hé 4.14), "qui s'est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux" (8.1). Nous ne devons pas offrir des taureaux et des boucs (10.4), mais plutôt "un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres qui confessent son nom" (13.15), car Dieu nous a donné le parfait sacrifice en Jésus-Christ (9.26) !

CONCLUSION

Après nos deux leçons consacrées à la participation de Paul au sacrifice dans le temple, je suis toujours tenté de dire, avec Adam Clarke : "Il doit y avoir un élément de cette histoire que nous ne comprenons pas¹⁶." Mais une chose est évidente : les habitudes ont la vie dure. Il en a toujours été ainsi. Les anciens de Jérusalem ont été confrontés à cette vérité. Paul aussi. Vous et moi aussi. Nous devons toujours garder à l'esprit que la considération la plus importante n'est pas si quelque chose est nouveau ou ancien, mais si cela est vrai ou faux. Ce qui détermine cette différence, c'est la Parole de Dieu ! Renouvelons tous aujourd'hui notre engagement envers cette Parole ! ◆

¹⁰ James Burton Coffman, COMMENTARY ON ACTS (Austin, Tex. : Firm Foundation Publishing House, 1976), 8.

¹¹ Coffman, p. 408. ¹² Clarke, p. 859. ¹³ Ce n'est pas le but de cette étude d'examiner toute la portée du livre de Daniel. La plupart des commentateurs sont d'accord que les paroles citées ici font allusion à la destruction de Jérusalem en 70 après J.-C. ¹⁴ Au verset 3 de ce passage, les disciples posent une question au sujet de la destruction du temple (qui viendrait, pensaient-ils, à la fin du monde). La réponse concerne donc en premier la destruction du temple, et ensuite la fin du monde. Le passage de Matthieu 24 sera examiné en détail dans un numéro ultérieur sur la vie du Christ. ¹⁵ Voir sur ce point Richard Oster, ACTS DES APOTRES, 2e partie, Centre d'Enseignement Biblique (Genève et Ste-Foy, 1988), 117. On observe par ailleurs que les Juifs eux-mêmes ont réglé plus tard le problème de la présence des chrétiens juifs dans la synagogue. Vers la fin du premier siècle après J.-C., ils ont fait ajouter à leur liturgie une prière demandant "que les Nazaréens et les hérétiques périssent promptement et qu'ils soient effacés du livre de la vie" (cité par F.F. Bruce, THE BOOK OF ACTS, rev. ed. [Grand Rapids, Mich. : Wm B. Eerdmans Publishing Co., 1988], 428). ¹⁶ Clarke, p. 860.